

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

LOU RUGBY



BORDEREAU DE PAIEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2022 à joindre à votre règlement

VOTRE ENTREPRISE

SOCIÉTÉ

N° SIRET

ADRESSE

CP COMMUNE

PERSONNE RESPONSABLE DE L'ATTRIBUTION DE LA TAXE

NOM & PRÉNOM

FONCTION

TÉLÉPHONE E-MAIL

PERSONNE RESPONSABLE DE L'ATTRIBUTION DE LA TAXE

Nous versons le montant de taxe d'apprentissage 2022 suivant à l'intention de l'association du LOU RUGBY (Code UAI : 0694231Z) - indiquer la somme en chiffres et en lettres :

.....

au titre des dépenses libératoires de notre entreprise prévues par la Loi du 5 septembre 2018 et l'art. R.6241-20 du code du travail (Décret n°2019-1491 du 29 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage) pour soutenir les actions en faveur de la réussite scolaire des joueuses et des joueurs de l'Association du Lou Rugby.

Fait le
Signature

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

NOUVEAU

LA TAXE D'APPRENTISSAGE ÉVOLUE ...

La Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a modifié le financement de la formation professionnelle par les entreprises.

A côté de la « Contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) » et de la « Contribution dédiée au financement du compte personnel de formation pour les titulaires d'un contrat à durée déterminée », **la Loi a créé une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance.**

Cette contribution maintient l'existence de la taxe d'apprentissage (art. L. 6131-1, L. 6131-2 et L. 6132-3 du code du Travail) qui peut être **directement versée par les entreprises aux établissements, organismes et services habilités à la percevoir** (art. R.6241-20 du code du travail, Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage).

VERSEZ DIRECTEMENT À L'ASSOCIATION DU LOU RUGBY VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AVANT LE 31 MAI 2022

Les entreprises de plus de 11 salariés peuvent continuer à verser une quote-part de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance sous la forme de taxe d'apprentissage. Il s'agit d'un versement libératoire correspondant à un montant maximum de 13% des 0,68% de leur masse salariale de l'année 2021 (cf. mode opératoire).

SOUTENEZ LE LOU !

Nous comptons sur votre soutien au club pour réaliser nos ambitions d'un rugby qui rayonne au travers des joueuses et des joueurs formés à l'Académie du LOU 1896.

LE CALCUL DES 13% DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE #1

$0,68 \% \times \text{Masse salariale 2021} = A$
 $A \times 13 \% = \text{Montant Taxe d'Apprentissage en } \text{€}$

(Le montant dû au titre de 2022 doit être ainsi calculé par référence à la masse salariale 2021)

LES MODALITÉS DE PAIEMENT #2

Par chèque, à l'ordre de **Association du LOU RUGBY**
Par virement, RIB disponible sur demande :
martin.bouvier@lourugby.fr

RÉCEPTION DU PAIEMENT #3

Établissement d'un reçu libératoire à réception du versement par l'Association et envoi vers l'entreprise

COMMENT PROCÉDER AU VERSEMENT DE LA TAXE ? #4

Remplir le bordereau de versement à destination de l'association du LOU RUGBY et indiquer le montant en chiffres et en lettres.

COMMENT ENVOYER LE PAIEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Envoi à l'adresse suivante :
405 Avenue Jean Jaurès, 69007 LYON
avec chèque + bordereau
OU
ordre de virement + bordereau

RETROUVEZ-NOUS

 [lourugby_asso](#)  [LOU Rugby Association](#)
 [LOU Rugby Association](#)  [association.lourugby.fr](#)

CONTACT

E-mail : martin.bouvier@lourugby.fr
Téléphone : 04.78.00.81.90